

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mail : [Snpes.pjj.fsu@mailo.com](mailto:Snpes.pjj.fsu@mailo.com)

[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



**La persévérance paie !**

**Les discussions avec l'administration vont pouvoir reprendre**

Réunion préparatoire au Comité technique ministériel du 24 mai.

Retrait provisoire du point NBI à la PJJ de l'ordre du jour du CTM

Retrait de l'ordre du jour aussi du plan de requalification des postes d'adjoint.es Administratifs.ves (cat C) en postes de Secrétaires Administratifs.ves (cat B).

Face à l'opposition des syndicats, le Secrétariat Général et la DPJJ sont contraints de revoir leur copie

NBI :

Depuis 2015, le SNPES-PJJ/FSU se bat aux côtés des professionnel.les de la PJJ pour l'obtention de la Nouvelle Bonification Indiciaire pour l'ensemble des personnels qui concourent à l'action éducative des adolescent.es, originaires dans leur très grande majorité, des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Depuis la création de la NBI, la DPJJ n'a eu de cesse de bafouer les droits des personnels, et sans leur persévérance, aidés.es pour certain.es par un jugement du tribunal administratif, nombre de nos collègues n'auraient pas obtenu gain de cause. Depuis 2019, nous savions que la DPJJ cherchait à limiter « la casse budgétaire » engendrée par les nombreuses victoires des collègues devant les tribunaux administratifs qui validaient ainsi ce droit pour toutes et tous.

Le 10 mai dernier, nous apprenions que le nouveau projet de la DPJJ allait encore davantage exclure nombre de professionnel.les, par un tour de passe-passe. Avec ce projet,

ne seraient considérés comme bénéficiaires de la NBI que certains corps des établissements de placement. Concernant les services de milieu ouvert et d'insertion, seuls les services domiciliés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Mais il suffit d'un déménagement à une rue pour qu'une structure soit privée de la NBI. Sans compter que toutes les catégories de professionnelles n'étaient pas incluses. Ainsi les adjointes administratives, entre autres, qui avaient déjà été exclues en 2012, le seraient encore dans ce nouveau projet.

Comme la majorité des organisations syndicales présentes, nous avons immédiatement dénoncé et rejeté ce projet qu'on cherchait à nous imposer sans discussion sérieuse. Réunies, ce jour, en groupe de travail préparatoire au Comité technique ministériel du 24 mai, l'ensemble des Organisations syndicales a rejeté en bloc ce projet auquel le principe d'égalité des personnels pouvait être opposable comme nous l'avons écrit.

Notre pugnacité et nos argumentaires collectifs ont donc infléchi l'intransigeance de la DPJJ. Nous attendons maintenant le prochain rendez-vous avec l'administration, rapidement et non pas en septembre comme proposé ce jour, afin de reposer les termes de cette négociation qui ne doit exclure quiconque.

## PLAN DE REQUALIFICATION :

Quant au projet d'arrêté de requalification de postes d'adjointes administratives en postes de secrétaires administratives, nous avons un document vide, un vide sidéral. Aucune avancée sur ce dossier depuis la dernière réunion du 18 mars dernier alors que le secrétariat général s'était engagé à présenter aux organisations syndicales tous les éléments d'appréciation de ce projet.

Les trois organisations syndicales, encore présentes à ce moment des débats, ont donc exigé de la part du secrétariat général un travail de fond sur ce dossier. Ce point a lui aussi été retiré du CTM du 24 mai.

**Le SNPES-PJJ/FSU sera bien présent à ces nouveaux rendez-vous de travail pour y défendre tous les personnels qui concourent de leurs places respectives à l'accueil et l'accompagnement de nos publics en recherchant toujours un cadre syndical unitaire dans l'intérêt de tous les personnels !**